Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/06/2025 à 16h38
Réference de l'AR : 088-200042000-20250626-652025-DE
Publié le 30/06/2025 ; Affiché le 01/07/2025 ; Rendu exécutoire le 30/06/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Vosges

Arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges

Communauté de Communes de Bruyères - Vallons des Vosges

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 55

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de convocation : 18 juin 2025

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, les Membres du Conseil communautaire se sont réunis sur la convocation de Mme le Présidente, adressée le 18/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie de Pierrepont sur L'Arentèle.

Présidence : Virginie GREMILLET, Présidente.

Etaient présents : Damien ADAM, Roger BEDEL, Christian BISTON, Marie-Thérèse BONATO, Olivier BOON, Alain CHARLES, Marie-José DARTOIS, Anne-Marie DE SOUSA, Jean-Luc DEBRUYNE, Guy DELAITE, Yannick DIDELOT, Ludovic DIDIERJEAN, Ludovic DURAIN, Corinne GERARD, Virginie GREMILLET, Jean-François GUILLOT, Gérard HATTON, Michel HOUOT, Anne-Marie HUERTAS, Claude HUSSON, Béatrix LETOFFE, Joël MANGEL, Raphaël MANGIN, Jean-Louis MENTREL, Philippe PARADIS, Emmanuel PARISSE, Stéphane PAUCHARD, Patrick PIBIS, Gilbert PIERRAT, Jérôme POIFOULOT, Bernadette POIRAT, Pascal POIROT, Francine VILLAUMÉ, Alain WOIRGNY

Absents représentés : Lucien DEBLAY pouvoir donné à Michel HOUOT, Christophe FIQUEMONT pouvoir donné à Guy DELAITE, Allégra FLEURENCE pouvoir donné à Stéphane PAUCHARD, Télio MAUBRE pouvoir donné à Ludovic DURAIN, Nadine MEREY pouvoir donné à Bernadette POIRAT, Patricia POIREL pouvoir donné à Patrick PIBIS, Olivier REMY pouvoir donné à Pascal POIROT, Charles SCHLACHTER pouvoir donné à Gérard HATTON,

Absents excusés : Eric AUBRY, Christelle BLEEKER, Jean-Charles COLLOT, Laetitia COLOMBIER, Francis HAAS, Marie-Rose JACQUES, Patrick MOULIN, Odile SEURET titulaire de Jean-Luc DEBRUYNE, Lionel STICKEIR titulaire de Gilbert PIERRAT Pascale VOUKTCHEVITCH

Absents : Hélène BRIERE, Catherine HOLVECK, Patrick NOURDIN, Michel PARADIS, Pascal PARMENTELAT,

Secrétaire de séance : Monsieur Ludovic DIDIERJEAN

Membres présents.....34
Absents représentés.....08
Absents.....13
Votants.....42

Délibération 652025
Engagement de la CCB2V dans la construction de la liaison cyclo-piétonne Gérardmer -Bruyères

Madame la Présidente expose :

Depuis le printemps 2023, le territoire s'est engagé dans le projet de connexion cyclo-piétonne reliant les communes de Gérardmer à Bruyères en empruntant l'ancienne ligne ferroviaire 063000 Laveline-devant-Bruyères/Gérardmer. Ce parcours s'inscrit dans un cadre plus ambitieux avec l'élaboration d'une connexion Epinal-Bruyères-Gérardmer. Ce projet structurant connectant le territoire à la Vélo Route V50 est inscrit dans la stratégie de développement de la CCB2V et de la CCGHV (Communauté de communes Gérardmer hautes Vosges), du Conseil Départemental des Vosges, de la Région Grand Est et du Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges.
De septembre 2024 à mars 2025, sur demande conjointe de la CCGHV et de la CCB2V, le PETR du Pays de la Déodatie a mené une étude de faisabilité afin d'apporter des précisions sur les considérants techniques, règlementaires, financiers et temporels du projet. Cette mission a été confiée au bureau d'étude Transport Technologie Consult Karlsuhe GMbH pour le volet mobilité active et à l'Agence Technique Départementale des Vosges pour un pré-diagnostic des ouvrages d'art présents sur le parcours.
Le 28 mars 2025, s'est tenue à Granges-Aumontzey la réunion de restitution de l'étude de faisabilité en présence des élus de la CCGHV, de la CCB2V et des partenaires institutionnels.
L'étude de faisabilité a mis en avant les considérants de projet suivants :
Sur le volet technique : Les bureaux d'étude n'ont fait ressortir aucun point technique bloquant sur le parcours qui se décline comme suit :

- 7 774m de linéaire sur le territoire de la CCB2V ;
- 17 008m de linéaire sur le territoire de la CCGHV.

Sur la temporalité du projet, il ressort le planning prévisionnel suivant :

- 2025-2026 études environnementales, phase de conception et autorisations préalables ;
- 2027-2029 : rapport d'impact, phase travaux, livraison.

Sur l'aspect financier :

Le bureau d'étude TTK en charge de l'étude de faisabilité a calibré financièrement le projet comme suit :

Inventaire 4 saisons	Entre 150 000.00 € et 200 000.00 €
Etude de mise en tourisme	20 000.00 €
Maitrise d'œuvre	400 000.00 €
Travaux d'aménagement	4 800 000.00 €
Travaux de rénovation des ouvrages d'art sur l'ancienne ligne ferroviaire	1 220 00.00 €
Total projet	**6 640 000.00 €**
Tronçon à la charge de la SPL Grand Est	**-300 000.00 €***
Total projet	**6 340 000.00 €**

Précisions sur la méthode d'estimation :

- Estimatif susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des options d'aménagement retenue ;
- Choix du matériel témoin pour réaliser l'estimatif est prix de l'enrobé à date de mars 2025 ;
- Hors acquisitions foncières et services annexes ;
- Hors recette potentielle liée à la revente des rails de l'ancienne ligne ferroviaire ;
- Hors déduction du coût des travaux sur le tronçon de 1.8km longeant la ligne SNCF Epinal-Saint-Dié des Vosges qui seront réalisés par la Région Grand Est dans le cadre du transfert de ligne ferroviaire ;
- Hors Aléas de précaution de 10% à intégrer.

Suite à la livraison de l'étude de faisabilité, les partenaires financiers ont été mobilisés lors d'un tour de table coordonné par la sous-préfecture de Saint-Dié-des-Vosges en date du 23 mai 2025.

Il en est ressorti le plan de financement prévisionnel suivant :

Structure	Dispositif	Aides pour l'Aménagement cyclable (Hors inventaire 4 saisons et étude de mise en tourisme) *
Région Grand Est / Etat	Schéma Régional des Vélo routes voies vertes Contrat de Plan Etat Région 2023-2027	Ratio d'intervention : 140 000 € / km Taux maximum : 40% Estimation pour 25 km avec la fourchette haute d'investissement à 7,5M Part Région GE : 1 500 000€ Part Etat : 1 500 000€
Les fonds européens	FEDER et FEADER	Ne permettent plus de financer les aménagements de voies vertes
Commissariat de Massif		À solliciter aux différentes phases de maturation du projet
Fonds Verts		Non Cumulable avec le CPER
CD88	Aides aux équipements structurants	Taux maximum : 25 % Plafond 1 000 000 Mobilisable 1x par an (Sous réserve de l'accord de la commission permanente)
Préfecture		DSIL DETR : 240 000€
Banque des territoires		Prêts bonifiés pour le reste à charges des EPCI

	taux	Base subventionnable	aides mobilisables
Région Etat	40%	6 120 000,00 €	2 448 000,00 €
Région	100%	300 000,00 €	300 000,00 €
CD 88	25%	1 000 000,00 €	750 000,00 €
ETAT	forfait DSIL / DETR		240 000,00 €
ADEME	forfait Avelo III étude		50 000 €
Total des aides mobilisables			**3 788 000,00 €**

Ce plan de financement prévisionnel n'exclura pas un positionnement opportuniste des intercommunalités concernant de potentiels dispositifs et appels à projets qui émergeront durant les différentes phases du projet et pouvant apporter des ressources financières complémentaires.
Afin de confirmer la volonté politique du territoire et d'acter officiellement le lancement des démarches partenariales, il est demandé aux deux intercommunalités de prendre une délibération en faveur de la création d'une liaison cyclo piétonne Gérardmer-Bruyères.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 qui élargit les compétences des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) au développement et au soutien aux mobilités actives (vélo, marche) ;
Vu la délibération de la CCB2V n°121-2023 du 28 septembre 2023 portant engagement actif de la CCB2V à la réalisation du projet de liaison verte Gérardmer – Bruyères – Épinal, sous garantie de la faisabilité technique, juridique et financière ;
Vu la délibération de la CCGHV n°2023-089 portant engagement actif de la CCGHV à la réalisation du projet de liaison verte Gérardmer – Bruyères – Épinal, sous garantie de la faisabilité technique, juridique et financière ;
Considérant la fermeture officielle de la ligne de chemin de fer 063000 Laveline-devant-Bruyères -Gérardmer entérinée le 24 février 2017 par le conseil d'administration de SNCF Réseau et l'absence de transport ferroviaire sur cette ligne depuis 1988 ;
Considérant les conclusions et préconisations de l'étude de faisabilité livrée par le PETR du Pays de la Déodatie en mars 2025 ;
Considérant le plan de financement prévisionnel établi lors de la réunion des financeurs le 23 mai 2025 en sous-préfecture de Saint-Dié des Vosges ;
Considérant l'intégration du tronçon cyclable Epinal Bruyères Gérardmer dans le schéma départemental du Vélo et dans le maillage cyclable régional ;
Considérant les démarches actives de la CCB2V et de la CA d'Epinal pour structurer le tronçon Bruyères-Epinal ;

Considérant les aides financières actuelles en faveur de la création d'itinéraires cyclables et la forte mobilisation institutionnels et financiers sur ce projet ;
Considérant la forte valeur ajoutée de ce projet pour l'attractivité du territoire à savoir :

- Une amélioration de la mobilité et du confort de vie des populations locales sur des territoires de montagne principalement accessible par véhicule motorisé non collectif
- Un nouveau produit écotouristique librement accessible et en toute saison ;
- Une amélioration de la sécurité routière pour les cyclistes ;
- Un aménagement pour les activités sportives et éducatives ;

Considérant l'avis favorable de la conférence des Maires en date du 20 mai 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission Économie en date du 26 mai 2025 ;
Considérant l'avis favorable du bureau en date du 12 juin 2025 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, avec 3 voix CONTRE et 39 voix POUR,

- **CONFIRME** son engagement actif à la réalisation du projet de liaison douce Gérardmer-Bruyères, sous réserve du maintien de l'engagement des partenaires financiers sur toute la durée du programme d'investissement ;
- **S'ENGAGE** à porter politiquement le projet auprès de l'ensemble des partenaires et du tissu local ;
- **S'ENGAGE** à structurer le projet en partenariat avec la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 juin 2025
Virginie GREMILLET,
Présidente



Virginie GREMILLET
2025.06.30 16:22:28 +0200
Ref:9023875-13579098-1-D
Signature numérique
la Présidente